

TU VEUX DECOUVRIR LES SITES TOURISTIQUES GÉRÉS PAR LE SERVICE DU TOURISME ?

SITES TERRESTRES
SITES AQUATIQUES
CONNAÎTRE, OCCUPER
ENTREtenir

– Ce guide est pour toi –

Ce support d'information est téléchargeable sur www.servicedutourisme.gov.pf. Il ne substitue pas à la documentation officielle. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par téléphone au +689 40 47 62 00 ou par courriel à sdt@tourisme.gov.pf. Sur rendez-vous, nous vous accueillons de 07h30 à 15h30 du lundi au jeudi et jusqu'à 14h30 le vendredi. Nous sommes situés à l'intérieur de l'immeuble Paofai, entrée D, au 2^e étage. Les courriers sont à adresser au Service du Tourisme : B.P. 4527, 98 713 Papeete, Tahiti, Polynésie française

GUIDE PRATIQUE

POUR LES PERSONNES SOUHAITANT
DÉCOUVRIR, OCCUPER ET CONNAÎTRE
LA GESTION DES SITES TOURISTIQUES

Vous souhaitez faire une demande
d'occupation d'un site géré par le Service du
tourisme ?

Ce guide est pour vous !

On vous présente :

- ✓ les sites touristiques terrestres et aquatiques
- ✓ Les formalités administratives pour occuper un site géré par le Service du Tourisme
- ✓ La gestion et entretien de ces sites

Le Service du Tourisme vous accompagne :
Une cellule dédiée vous accompagne dans votre projet. Elle est en charge de la gestion des sites à vocation touristique et aménagement.



“

Partir à la découverte
des sites touristiques ”

LES SITES
en Polynésie française



Connaître les différents sites touristiques :

- Sites terrestres ;
 - Sites aquatiques.
- Liste et localisation*



Découvrir, visiter :

- Partez à la découverte des sites touristiques
- Dans le respect du règlement



Organiser un évènement

- D'une durée de moins de trois mois
 - D'une durée supérieure à trois mois
- Effectuez votre demande d'occupation auprès du Service du Tourisme

Exercer une activité à but lucratif

- Formalités pour une occupation

Les sites touristiques sont ouverts au public.

LES FORMALITÉS
Mettre en forme votre projet

Projet à but lucratif et projet à but non lucratif
Contactez le Service du Tourisme pour en discuter

LES SITES A VOCATION TOURISTIQUES

Découvrir les différents sites gérés par le Service du Tourisme

DIFFÉRENTS TYPE DE SITES TOURISTIQUE

dans la Polynésie française

Trois grands types de sites touristiques

- les accès publics à la mer
- les sites naturels
- les sites culturels et historiques

Certains sites peuvent regrouper plusieurs fonctions en un lieu

Par exemple, le site de la Pointe Vénus à Mahina est un site historique à valeur touristique et culturelle à la fois où le public a accès à la mer

Ils se décomposent principalement en :

- Sites à intérêts touristiques **naturels** notoires (3 cascades/trou du souffleur), **intérêt culturel** (Marae Arahurahu/Fare de Maeva Huahine), **historiques** (Phare de la Pointe Vénus) ou **aménagés pour une valorisation en jardins botaniques ou paysagers, en parcs ou point de vue** (ou « Belvédère »); Situés **principalement sur Tahiti et Moorea**, ils sont notoires de par leur **histoire** et ont un **intérêt touristique certain**. En effet, ils figurent généralement parmi les **étapes recommandées par les prestataires de transport touristique et de visites organisées** (tours, bus, etc.). Souvent des **sites de passages**, ils peuvent être pourvu d'**aménagements**, de **sanitaires** et de **boutiques, points de ventes** ou **snacks**.
- **sites d'accès public à la mer et parc** : Ils sont généralement équipés d'installations fixes : **sanitaires, boutiques/snacks** ou roulottes, parfois **d'agrès sportifs**, et de **tables** et **bancs** pour se restaurer sur place. Ce sont des sites où **les usagers restent plus longtemps**; parc publique avec ou sans installations fixes (sanitaires, boutiques, restauration légère voire mobiles - roulottes),
- sites de **promenade ou de randonnée**, arborés et aménagés. Certains site touristique offre des **sentiers de randonnée** et de **promenade** au public qui vient le découvrir. La nature est mise en avant.

Ces sites se situent essentiellement sur

Tahiti et Moorea, aux Iles Sous-le-Vent (Huahine et Raiatea), à Rurutu pour les îles Australes, à Rangiroa pour les Tuamotu et à Nuku-Hiva pour les Marquises.



GESTION DES SITES PAR LE SERVICE DU TOURISME (SDT)

Aménagement, entretien et gestion

Ce département au sein du Service du tourisme est en charge de la gestion et de l'entretien des sites à vocation touristique afin d'en **assurer le bon fonctionnement** et un **libre accès au public** qu'il soit touristique ou résident de Polynésie. Il est également en charge des **demandes occupations de courte ou de longue durée** (supérieure à trois mois) dans le cadre réglementaire régissant leur fonctionnement et le respect des règlements intérieurs de ces sites.

Comment fonctionnent ces sites ?

Le Service du tourisme par sa « cellule Infrastructure » fait généralement appel à des prestataires par des marchés d'entretien et de gardiennage pour assurer le bon fonctionnement de la majorité de ces sites.

Le site reste sous l'entière responsabilité et la gestion du SDT. A ce titre les demandes d'occupations sont gérées directement par la cellule de gestion des sites à vocation touristique du SDT.

Pour certains sites, tel que le site d'Outuaraea, une gestion différente a été initiée, le site est géré par un délégué conventionné avec le SDT depuis 2022 qui en assure la gestion entière en lieu et place du SDT (occupations, activités etc.), pour d'autres tels les débarcadères de Moorea ce sont des Comités du Tourisme locaux qui assurent la gestion et le bon fonctionnement des lieux dans le cadre de leur destination (accueil des passagers de croisière).

Quels sont les types d'occupations ?

- Les occupations de courte durée (de moins de 3 mois) sans activités à but lucratif. Le document est téléchargeable sur le site internet du www.ServiceduTourisme.gov.pf.
- Les occupations de courte durée pour une activité à but lucratif. – En application de l'arrêté n°392/CM du 19/03/2012 modifié, le document est téléchargeable sur le site internet du Service du Tourisme.
- Les occupations de longue durée à vocation lucrative font, généralement, suite à un appel à projet lancé par le Service du Tourisme via la presse, les affichages sur sites et en mairies, et les publications d'actualité du site internet du Service du Tourisme

LES SITES TOURISTIQUES

Liste des sites gérés par le Service du Tourisme

TAHITI

FAA'A :
Outuaraea

PUNAAUIA :
Toaroto
Vaiava
Mahana Park

PAEA
Marae Arahurahu
Rohotu
Grottes
De Maraa

PAPARA :
Taharu'u

TEVA I UTA
Motu Pouuru
Jardins De Vaipahi
Jardin Botanique Harrison Smith
Motu Ovini

TAIARAPU OUEST
Teahupo'o

TAUTIRA
Tatata et Vaitepihi

TARAVAO
Belvédère De Taravao

AFAAHITI
Motu Nono

HITIA
Atioropaa

TIAREI
Arahoho et Tefaurumai

MAHINA
Pointes : Venus et Tapahi

ARUE
Maison James Norman Hall
Belvédère Du Taharaa

MOOREA

TEAVARO
Toatea

PAPETOAI
Belvédère de Opunohu
Tahiamanu
Débarcadère de Papetoai

PAOPAO
Débarcadère De Paopao

HUAHINE

FAIE : Marina de FAIE
MAEVA : Maraé de MAEVA
MAROE : Relai nautique de MAROE

RAIATEA

TAPUTAPUATEA – AVERA
Jardin Botanique De Faaroa
Promenade Des Gabbros
Sentier De La Crête Des Macaranga
Belvédère De Faaroa

RANGIROA

TIPUTA
Relais Nautique De OHOTU

AVATORU
Relais Nautique De AVATORU
PAPAPUTA

LES ÎLES MARQUISES

NUKU HIVA
Tekeika
Tehaatiki
Toovii
Teivipakeka

RURUTU

DOMAINE METUARI
Manureva
Te'ape

DOMAINE ATAI
Taurama